

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2026-ODP-147

Demande déposée le : **10/08/2026**
par : [REDACTED]
[REDACTED] à HERRLISHEIM
Pour le compte de : **l'association Chorale Sainte Cécile**
Nature de l'occupation: **mise en place de bennes de collecte de vieux papiers**
Lieu d'occupation : **rue de l'église à HERRLISHEIM (67850)**

LE MAIRE

VU la demande d'occupation du domaine public susvisée,
VU le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2211-1, L2213-1, L2213-2, L2542-2,
VU la délibération du conseil municipal du 17.12.2012,
VU le règlement de voirie de la Commune de Herrlisheim en date du 17.12.2012

AUTORISE

Article 1 : [REDACTED] **est autorisé** à occuper le domaine public pour mise en place de deux bennes de collecte de vieux papiers (6,5m x2.5m) rue de l'église à Herrlisheim selon plan joint :

- du jeudi 03.09 au lundi 07.09.2026 et
- du jeudi 03.12 au lundi 07.12

Le demandeur est prié de prendre rendez-vous avec le service technique de la commune avant le début de l'installation

Article 2 : Le demandeur est tenu de respecter les prescriptions suivantes :

- Mettre en place des panneaux de signalisation,
- Assurer l'accès des véhicules prioritaires,
- Garantir une largeur de voirie de 5m,
- Restituer le domaine public dans son état d'origine,
- Garantir la sécurité des piétons ou des cyclistes, assurer le cheminement, que ce soit aux abords immédiats du chantier ou sur le trottoir d'en face.

Article 3 : Ampliation :

- Monsieur l'Adjudant, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Drusenheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de HERRLISHEIM
- publié au recueil des actes administratifs à la Mairie de Herrlisheim.

Herrlisheim, le 28 août 2026

Serge SCHAEFFER,
Maire

